

## **NOTE LIMINAIRE DE PRESENTATION**

La loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 ont institué la présentation au conseil municipal d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

La gestion de ces deux services a été déléguée en 1991 par la Ville de Dijon à la Lyonnaise des Eaux. Cette compétence a été transférée en 1999 au District de l'Agglomération Dijonnaise.

La Communauté de l'agglomération dijonnaise, qui a succédé au District le 1<sup>er</sup> janvier 2000, a adhéré au Syndicat Mixte du Dijonnais pour l'exercice des compétences de l'eau et de l'assainissement.

Par arrêté préfectoral du 16 novembre 2010, le Syndicat Mixte du Dijonnais a été dissous au 31 décembre 2010, et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise s'est substituée au Syndicat Mixte du Dijonnais à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour l'exécution des compétences eau potable et assainissement.

Le rapport annuel, pour l'exercice 2012, sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement a été transmis par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à la Ville de Dijon.

### **SERVICE DE L'EAU POTABLE**

#### 1. Indicateurs techniques

L'eau distribuée à Dijon est pour partie d'origine karstique (sources de Morcueil, du Suzon, quelques puits des Gorgets) et pour une autre partie d'origine alluviale (puits des Gorgets et de Poncey-lès-Athée). La production est traitée *in situ*, par un traitement biologique de déferrisation-démanganisation à l'usine de Poncey-lès-Athée, par chloration pour les autres ressources (injection en six points du réseau à Dijon).

En 2012, la production globale pour l'ensemble du Grand Dijon était de 21 488 379 m<sup>3</sup> (Morcueil, Suzon, Poncey-les-Athée, Plombières-lès-Dijon, Nappe Sud et Couternon) avec une consommation de 8 692 480 m<sup>3</sup> des 23 000 abonnés de la Ville de Dijon.

Le rendement du réseau d'eau potable sur le périmètre de Dijon a été de 78 % (avec un indice linéaire de perte de 21,94 m<sup>3</sup>/km/j).

Il a été procédé au remplacement de 742 compteurs et de 109 branchements en plomb. Fin 2012, ce sont plus de 11 000 branchements en plomb qui ont déjà été supprimés (chantier 3 du programme eauvitale).

#### 2. Indicateurs financiers

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la tarification de l'eau comporte un abonnement et une part variable en fonction de la quantité d'eau consommée.

Sur la base d'une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup>, le prix au mètre cube (y compris redevances d'occupation du domaine public, RODP, versées à l'Etat et à la commune) est de 2,18 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2013, à comparer à 2,06 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

La hausse du prix du service est liée à l'augmentation des redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ainsi qu'à l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

## **SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

### 1. Indicateurs techniques

8 091 443 m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été collectés en 2012 sur la ville de Dijon auprès de 22 000 abonnés et au travers de 460 kilomètres de canalisations présentes sur la commune.

La station d'épuration des eaux usées de Dijon-Longvic traite, outre ces eaux, celles en provenance des communes du Grand Dijon raccordées (Longvic, Ouges, Fénay, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Talant, Daix, Ahuy, Plombières-lès-Dijon) et hors Grand Dijon (Asnières-lès-Dijon, Etaules, Messigny-et-Vantoux, Velars-sur-Ouche et Ruffey-lès-Echirey), ainsi que les eaux pluviales tombant sur l'agglomération, soit au total 19 707 140 m<sup>3</sup> en 2012.

### 2. Indicateurs financiers

Comme pour la part "eau" de la facture, la tarification de la part "assainissement" est conforme à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Sur la base d'une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup>, le prix au mètre cube (y compris redevances d'occupation du domaine public versées à l'Etat et à la commune) est de 1,96 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2013 à comparer à 1,90 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

En conclusion, le prix du mètre cube d'eau potable et d'assainissement des eaux usées sur la base d'une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup>, est de 4,13 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2013 par rapport à 3,96 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le prix du mètre cube avec la redevance d'occupation du domaine public (RODP) s'élève à 1,96 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2013 par rapport à 1,90 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

La hausse du prix du service est liée en partie à l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5% à 7% au 1<sup>er</sup> janvier 2012 en application de la loi de finances n°2011-1977 du 28 décembre 2011, ainsi qu'à l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.